



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT SUR LA REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT SUR LA RUE HIPPOLYTE MULIN

Arrêté n° AR 2025-488
Le Maire de Montrouge ;

Vu le code général des collectivités territoriales, spécialement les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,
Vu le code de la route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18, et R411-25 à R411-28,
Vu l'article R610-5 du code pénal,
Considérant que dans le cadre d'une opération de formation incendie, la société VIDEOCONSULT, sise 20 rue Auber 92120 Montrouge, a sollicité par courrier en date du 14 mars 2025 une autorisation de stationnement de véhicules utilitaires sur la voie publique, il y a lieu de réglementer le stationnement :

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement de véhicules de tous genres sera interdit et considéré comme gênant du 02 avril 2025, 14h00 au 03 avril 2025 à 20h00 comme suit :
Rue Hippolyte Mulin, côté impair de la voie, au droit du N° 29, sur 3 places de stationnement (sauf véhicules intervenants).

Article 2 : Les services communaux procèderont à l'affichage du présent arrêté sur les lieux, dans un délai de 48h00 à l'avance

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera relevée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur, notamment punie d'une amende prévue pour les contraventions de l'espèce, et le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 4 : Aux termes de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de recours dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal compétant en cas de recours contentieux sera le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Article 5 : Madame la directrice des Services Techniques, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés de veiller au respect des prescriptions du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commissaire de la Police de Montrouge,
La société INDIGO, en charge de la gestion du stationnement de surface ;
La société VIDEOCONSULT

Fait à Montrouge, le 21/03/2025

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu,
De la publication le 26/03/2025



Signé électroniquement le 25/03/25

13ème Maire-adjoint
Mme Marie-Sophie LESUEUR

